

## **En 2018, le consulat sera fermé durant les jours fériés suivants :**

- Vendredi 12 janvier : Yennayer, célébration du nouvel an amazigh.
- Vendredi 30 mars : vendredi saint (férié en Moselle).
- Mardi 1<sup>er</sup> mai : fête du travail.
- Jeudi 10 mai : fête de l'Ascension.
- Vendredi 15 et samedi 16 juin : Aïd El-Fitr.\*
- Jeudi 5 juillet : fête de l'Indépendance et de la jeunesse de l'Algérie.
- Samedi 14 juillet : fête nationale de la France.
- Mercredi 15 août : fête de l'Assomption.
- Mardi 21 et mercredi 22 août : Aïd El-Adha.\*
- Mardi 11 septembre: nouvel an de l'Hégire.\*
- Jeudi 20 septembre : Achoura\*.
- Jeudi 1er novembre : fête nationale de l'Algérie.
- Mercredi 21 novembre : Al- Mawlid.\*
- Mardi 25 et mercredi 26 décembre : fête de Noël.

**\* Un décalage d'une journée est possible (avant ou après les dates de ces fêtes musulmanes) car la confirmation du début de chacun des douze mois qui composent le calendrier lunaire sur lequel s'appuie l'Islam, dépend de l'observation ou pas du croissant lunaire.**